

pour 124.2 millions de dollars et comprennent principalement les livres (35.9 millions), les abonnements aux journaux et revues (26.1 millions), les disques (14.0 millions) et une vaste gamme de matériel électronique de divertissement et autres matériels de loisir offerts aux titulaires de cartes de crédit des sociétés pétrolières (20.0 millions). Les achats effectués dans des magasins autres que des magasins de détail, par exemple dans certains bureaux de vente ou salles d'exposition de sociétés manufacturières ou chez certains fabricants de produits primaires, s'élèvent à 151.4 millions de dollars et comprennent notamment le capitonnage et la réparation de meubles (32.5 millions), les contrats d'achat d'aliments congelés (18.1 millions), les fleurs de serre et produits de pépinière (16.4 millions) et les appareils électroménagers (12.8 millions). En 1971, les consommateurs ont également dépensé 4.7 millions de dollars pour l'achat de viande, poisson et volaille à des vendeurs installés en bordure des routes, de journaux dans les boîtes qui leur sont spécialement réservées, et de bateaux à voile, etc., à l'occasion d'expositions et de démonstrations.

Librairies de campus. Depuis 1966, une enquête supplémentaire spéciale effectuée tous les ans permet d'établir des statistiques sur l'activité des librairies situées sur les campus des universités et autres établissements d'enseignement postsecondaire. En raison de l'endroit où elles se trouvent, du mode d'exploitation qui leur est assez particulier et du caractère hautement saisonnier de leurs affaires, ces librairies ne sont pas prises en compte dans le recensement du commerce et des services. On a toutefois besoin de statistiques à leur sujet pour compléter les données sur le commerce de détail. Le tableau 17.30 fournit un résumé des ventes réalisées dans les librairies de campus au cours des quatre dernières années scolaires. Dans son bulletin intitulé *Librairies des campus* (n° de catalogue 63-219), Statistique Canada publie des renseignements supplémentaires sur les effectifs et les rémunérations.

17.4.2.2 Commerce de gros

Les grossistes ont pour activité principale l'achat de marchandises en vue de leur revente à des détaillants, des industries, des commerçants, des institutions, des professionnels ou d'autres grossistes; ils peuvent également servir d'agents dans ces transactions.

Les entreprises à activité mixte (par exemple les entreprises de vente en gros qui s'occupent également de vente au détail, de travaux à forfait, de services, d'activités manufacturières, etc.) sont considérées comme étant essentiellement des entreprises de gros lorsque la plus grande partie de leur marge brute provient du commerce de gros plutôt que de toute autre activité. (La marge brute est la différence entre le montant total des ventes et le prix de revient. Comme le questionnaire de 1966 ne posait pas de questions sur le prix de revient, les marges brutes pour 1961 ont servi à classer les établissements.)

La distinction entre le commerce de gros et le commerce de détail est fondée sur la «catégorie d'acheteur». Si la plus grande partie de la marge brute provient des ventes aux détaillants, industries, commerçants, institutions ou professionnels plutôt que des ventes aux ménages ou aux particuliers pour leur usage personnel (y compris les ventes aux exploitants agricoles en vue d'un usage non agricole), l'entreprise est classée dans la catégorie commerce de gros. Certaines entreprises sont classées dans le commerce de gros quelle que soit la répartition de leurs ventes par catégorie de client. Il s'agit des entreprises spécialisées dans la vente des produits suivants: ameublements de bureau, bois d'œuvre et matériaux de construction, fournitures agricoles et toutes sortes de machines et matériels.

La statistique du commerce de gros établit le volume total du commerce de gros canadien, c'est-à-dire le chiffre d'affaires global de tous les grossistes exerçant leur activité au Canada, qu'ils soient canadiens ou étrangers et que leurs ventes soient effectuées au pays ou à l'étranger. Le volume total du commerce indiqué par la statistique n'est pas identique à la valeur des biens circulant dans le secteur du commerce de gros de l'économie: il arrive parfois que des entreprises de gros vendent à d'autres entreprises de gros, et c'est ainsi que la valeur d'une même marchandise peut être comptée deux fois ou même davantage dans le volume total. Aucune mesure n'a été prise en vue d'éliminer ces doubles comptes.

La plus grande part du commerce de gros au Canada représente l'activité des établissements de vente en gros, c'est-à-dire de ceux dont l'activité principale consiste à acheter et à vendre des biens pour leur propre compte. Cette catégorie comprend des commerces très divers, entre autres les grossistes en exportations/importations, les vendeurs au comptant sans livraison, les grossistes spécialisés en expédition directe, vente par correspondance, livraison par camion, vente au moyen d'étalages chez les clients, ainsi que les grossistes volontairement groupés.